

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 39 (1954)
Heft: 11

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)



Règle des annonces : ANNONCES SUISSES S.A.
Genève, Lausanne, Zurich, St. Gall et succursales Prix du mm. 15 c.



Paraît chaque mois
Abonnements obligatoires
pour les Caisses affiliées (10 ex.
par centaine de sociétaires) : Fr. 3.—
Abonnements facultatifs : Fr. 2.50
Abonnements privés : Fr. 4.—

Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir) à Saint-Gall. Tél. (071) Tél. 22 73 81
Impression : Imprimerie Fawer & Favre S. A., Lausanne

La Caisse Raiffeisen, instrument idéal de crédit rural

Exposé de M. Jean Chevallaz, secrétaire de la Chambre vaudoise d'agriculture, à l'assemblée des délégués de la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen

Permettez-moi tout d'abord de remercier votre comité d'avoir bien voulu m'associer à vos travaux que j'ai suivis avec un vif intérêt. Je suis heureux de l'occasion qui m'est ainsi donnée de prendre un contact plus étroit avec votre organisation, avec vos membres. J'attache en effet une grande importance aux contacts personnels, directs ; cela facilite les relations en les plaçant d'emblée sur leur véritable plan : le plan humain. Si la Chambre vaudoise d'agriculture joue le rôle d'un organisme central, administratif dans une certaine mesure, elle recherche toujours davantage le contact permanent direct avec ses membres, étant entendu qu'il doit exister un contre-courant partant des agriculteurs eux-mêmes qui doivent se persuader des perspectives intéressantes que leur offrent les organisations agricoles reconnues.

Il est vrai que les relations avec une association telle que la vôtre seront toujours faciles à créer ou à maintenir. En effet, vous Messieurs les délégués et tous ceux que vous représentez avez compris toute la valeur, toute l'importance, toute la nécessité de l'effort collectif, de la coopération bien comprise puisque vous avez accordé sans réserve votre confiance aux Caisses de crédit mutuel. Vous avez compris que l'esprit communautaire ou social à la base des Caisses Raiffeisen signifiait que chaque membre devait se sacrifier pour la société à laquelle il s'est rallié. L'esprit qui vous anime, comme il a animé vos prédécesseurs, facilite les rapports parce que, selon les principes mêmes de Raiffeisen, le but final est la prospérité de la communauté. Or, Messieurs, c'est ce qu'une institution telle

que la Chambre vaudoise d'agriculture recherche ; ses moyens sont plus grands peut-être que les vôtres, ils sont variés et ne se bornent pas à l'aide financière, mais ce n'est pas cela qui compte, c'est le but à atteindre. Dans le cas particulier, nous poursuivons le même but, dans un même esprit ; voilà pourquoi, les contacts entre votre organisation et la nôtre sont faciles à prendre et à maintenir.

Le rôle primordial de la Caisse Raiffeisen est de venir en aide à ceux qui manquent d'argent et, par ce moyen, de promouvoir leur avancement spirituel et moral, telle est, sauf erreur, la définition donnée par Raiffeisen lui-même. C'est sa connaissance des hommes, de l'économie générale qui permet à Raiffeisen d'appliquer de manière si heureuse ses principes idéalistes à la réalité.

Nous n'allons pas présenter ici un cours sur une institution que vous connaissez mieux que nous-mêmes. Mais vous nous permettrez cependant de montrer le rôle joué par le crédit dans l'agriculture.

Aussi longtemps que l'activité du paysan n'avait guère d'autre but que son alimentation personnelle et celle de sa famille, le besoin de crédit resta minime. C'était, au siècle dernier, tout au plus le besoin de crédit d'acquisition qui se faisait sentir ; le crédit d'exploitation n'avait pas encore d'importance. On ne dépensait guère d'argent en espèces ; les services rendus étaient payés en nature. Mais le passage de l'alimentation personnelle à l'alimentation sur le marché modifia totalement la situation, comme aussi la concurrence faite par les produits agricoles étrangers. Plus tard, le

commerce du bétail et du lait forcèrent l'agriculteur à intensifier et à rationaliser son travail. Tout cela ne faisait que rendre plus urgent le besoin de crédit, besoin accru déjà du fait du développement économique du pays.

A la fin du siècle dernier, en dépit de la grande variété et complexité des instituts bancaires suisses, l'agriculture manquait toujours de crédit. Ce qui lui manquait, c'était surtout le crédit d'exploitation, crédit très particulier en ce sens qu'il suppose une durée relativement longue avant le remboursement de l'emprunt parce que la récolte n'a lieu qu'une fois par an et parce que les frais de production, comparés aux possibilités de rendement, sont trop élevés pour pouvoir être amortis en peu de temps. C'est aussi la raison pour laquelle le petit paysan et le petit artisan ne sont pas en mesure de payer de lourds impôts.

Nous n'insisterons pas autrement sur le développement du crédit et le gros effort fourni par les banques dans notre pays. Nous soulignerons plutôt la façon dont la création d'établissements locaux de crédit, dont l'activité est limitée à un territoire restreint, semblables aux Caisses de crédit mutuel, répondait aux besoins et aux vœux des agriculteurs. Il n'est pas question de nier l'efficacité de l'aide fournie par les banques traditionnelles ; au contraire. Mais nous nous plaignons à relever le rôle joué par les instituts tels que les Caisses Raiffeisen qui, connaissant les diverses circonstances de vie et de travail de leurs emprunteurs, habitant une région donnée, ne comptent pas sur des dividendes élevés. Ces sociétés, selon le principe de l'effort personnel et de l'entraide, ont su se mettre exclusivement et de façon tout à fait désintéressée au service des économiquement faibles, ayant besoin de crédit d'exploitation.

Si dans les villes et les gros bourgs il est relativement facile de satisfaire les besoins, en crédit ou le désir d'épargne, la chose est

en revanche moins aisée à la campagne et particulièrement à la montagne où le contact entre gens de simple condition et les institutions anonymes se fait plus difficilement. Encore maintenant, il y a l'entrave de la distance — malgré les nombreux moyens de communication — et une certaine méfiance du montagnard, sans parler de la peine qu'il a à renoncer à certaines habitudes ancestrales. Grâce au système Raiffeisen, cette réticence naturelle du montagnard a pu être vaincue, parce que le système prévu répondait parfaitement à la conception d'entraide coopérative et d'idéal chrétien de nos gens. Dans notre canton, le succès du mouvement provient, je crois, d'une part du fait qu'il a su amener les intéressés à se solidariser, à chercher eux-mêmes la solution de leurs problèmes ; ils ont compris, grâce au climat de confiance, d'enthousiasme même qui a su être créé, qu'une institution financière pouvait avoir un autre but que le seul profit. Ce succès est dû d'autre part à la façon remarquable dont le système Raiffeisen a été introduit dans notre canton. Le terrain fut intelligemment aplani d'avance — comme ce fut rarement le cas dans un autre canton — et, d'emblée bien appliqué et appuyé, le système connut un beau succès, la valeur interne de l'institution et les avantages pour la paysannerie étant ainsi tout de suite mis en évidence.

Le temps passe vite aujourd'hui ; la vie économique est en constante évolution. Malgré cela, le système Raiffeisen a conservé toute sa valeur, toute son utilité. Le fait qu'aujourd'hui la Fédération vaudoise enregistre l'entrée de deux nouvelles sections, le prouve de manière frappante et heureuse.

Les coopératives de crédit et leurs fédérations constituent aujourd'hui encore l'un des fondements et l'un des appuis principaux de l'agriculture et de ses organisations. Leur développement, leur modernisation et leur adaptation à l'évolution de l'agriculture au point de vue de l'organisation et de la technique sont plus que jamais nécessaires à une époque où les principes de l'effort personnel et de l'autonomie administrative, qui comportent l'entière responsabilité des membres et des fonctionnaires librement élus, doivent être rappelés sans cesse. Nous faisons ici une remarque générale et non une critique, les conditions de développement de telles institutions étant fort heureusement respectées chez nous.

Il n'en demeure pas moins que les responsables, les collaborateurs des Caisses de crédit mutuel doivent développer par tous les moyens, notamment par l'exemple, le sens de l'épargne dans la population rurale et encourager toutes les mesures tendant à moderniser les coopératives de crédit. Les

responsables ont un rôle très important à jouer par le fait qu'ils connaissent les gens et les choses de leur localité ; ils sont mieux à même que quiconque de conseiller, guider les agriculteurs dans leurs efforts pour rechercher du crédit. Aujourd'hui, où les occasions de trouver de l'argent ne manquent pas, trop d'agriculteurs croient pouvoir bénéficier de taux relativement bas et n'hésitent pas à se lancer dans de grosses dépenses, relatives à une motorisation pas toujours rationnelle. Ces gens ne voient que l'immédiat, que l'attrait du taux d'intérêt relativement bas et, croyant faire une bonne affaire, ils s'endettent. On reconnaîtra qu'en période de pénurie de capitaux, les individus sont beaucoup plus réservés dans leur recherche d'argent étranger, ce qui n'est pas un mal, au contraire.

Le but même des Caisses Raiffeisen exclut la recherche de « bonnes affaires » ; étant au service de la communauté, pour lui permettre de se mieux défendre, elles ont pour mission de conseiller les requérants de manière qu'ils ne s'engagent pas à la légère dans des entreprises onéreuses à l'excès, qui ne feront que compliquer leur situation. C'est pourquoi on ne peut que souhaiter le développement des Caisses de crédit mutuel qui doivent s'efforcer de servir la communauté en faisant travailler au village l'argent du village d'une part, et en favorisant l'initiative individuelle, l'effort personnel et l'entraide.

Si nous insistons sur l'importance particulière des Caisses de crédit mutuel, c'est parce que depuis que nous sommes à la Chambre vaudoise d'agriculture tout spécialement, nous avons pu apprécier l'effort de leurs responsables, les avantages qu'elles sont à même de procurer aux agriculteurs. C'est un lieu commun que de dire que toute intensification, toute rationalisation de la production aux moindres frais exige l'investissement de nouveaux capitaux. La justification économique des crédits en vue de la modernisation, de l'adaptation intelligente de l'exploitation agricole étant reconnue, il y a lieu d'obtenir ces crédits à des conditions d'intérêt et de remboursement adaptées aux frais d'exploitation et au rythme de rotation des capitaux dans l'agriculture. Mais s'ils doivent se montrer compréhensifs, les responsables des Caisses doivent être aussi fermes et ne pas donner d'illusions à certains requérants dont la situation est, hélas, sans issue. Dans de tels cas, l'accord de crédits est semblable parfois à la pose d'un emplâtre sur une jambe de bois. Nous pensons que plutôt que de laisser certains producteurs dans le domaine des illusions d'où ils seront tôt ou tard violemment projetés dans une triste réalité, il vaut mieux regarder la situation en face et ne pas chercher à prolonger ce que, bien

malgré moi, je crois devoir appeler une agonie. Tenter de redresser la situation, certes, mais faire un gros trou pour tenter de reboucher un petit, non.

Le nouveau droit foncier, complété par les dispositions de la loi sur le désendettement de domaines agricoles concernant la limitation des charges foncières et le droit successoral paysan, doivent contribuer à protéger la propriété foncière rurale, fondement d'une paysannerie saine et capable d'un effort productif, à encourager l'utilisation du sol, à affermir le lien qui existe entre la famille et le domaine et à favoriser le maintien d'exploitations agricoles. La propriété foncière rurale fait toujours l'objet d'une forte demande, c'est pourquoi les prix se maintiennent élevés ou accusent encore une tendance à une hausse qui n'a pas encore trouvé son terme.

Les petites exploitations, tout naturellement les plus menacées par la concentration, n'échappent pas à cette tendance. Prises dans un terrible engrenage, auquel elles ne peuvent échapper, elles méritent, pour autant qu'elles soient viables, d'être maintenues, ceci pour des raisons économiques, ethniques, sociales. Il est évident qu'il convient de tout mettre en œuvre pour permettre à la jeune génération de se créer une situation, ce qui est difficile étant donné le manque de domaines. Mais pour l'instant, on ne saurait justifier l'application de la procédure d'opposition ; en effet, on ne saurait parler d'accaparement ou de spéculation ou du fait que la viabilité des exploitations est menacée par suite de morcellements.

En outre, nous disons que bien souvent les agriculteurs eux-mêmes n'hésitent pas à payer des sommes qui ne sont guère en rapport avec la valeur de rendement du domaine. Pour ne pas vouloir s'adresser à l'Office d'estimation de la Chambre vaudoise d'agriculture — qui les renseigne à peu de frais — ils se chargent de dettes pour des dizaines de milliers de francs. D'autre part, regrettons le manque de solidarité de certains agriculteurs qui, alors qu'ils possèdent déjà un domaine suffisamment grand pour eux et leur famille, n'hésitent pas à rivaliser — comme acheteur — avec des paysans qui ont besoin de terre pour vivre normalement. Cette attitude contribue à augmenter les difficultés des petits producteurs et finalement celles de tous les producteurs puisqu'ils ne pourront obtenir une situation parfaitement sûre, tant que quelques-uns d'entre eux ne pourront pas nouer les deux bouts.

Malgré le degré de liquidité actuel de l'argent, les banques ne peuvent ni ne doivent, selon leurs règlements, suivre dans les prêts qu'elles accordent la tendance à la hausse des prix des biens-fonds. On est en

général conscient du fait que les rendements du sol ne peuvent fournir les intérêts et bien moins encore l'amortissement des valeurs élevées engagées lors de l'achat des terres. Une modification des usages admis actuellement en matière de limite de charge provoquerait un important accroissement du risque pour le créancier, et contribuerait à augmenter encore l'endettement déjà élevé de l'agriculture suisse. C'est ainsi que seule est en mesure d'acheter la personne qui peut payer une somme élevée, proportionnellement à la hausse subie par les prix du sol. Ainsi, alors qu'un fils de paysan ou un domestique agricole économe pouvait encore se rendre indépendant, voici quelques années, en achetant avec un capital en propre de 10 à 25 000 francs un domaine petit ou moyen, grâce à la caution de personnes privées ou d'organismes coopératifs, tel n'est plus aujourd'hui le cas. La somme énoncée ne suffit même plus à se procurer le cheptel vif et mort nécessaire. Aussi le fils de paysan capable, qui doit laisser le domaine paternel à un frère, ou le domestique agricole entreprenant n'ont-ils plus la possibilité d'améliorer leur situation dans l'échelle sociale. Cet état de choses est de nature à causer un grand tort à notre pays dans les domaines économique, social et politique.

Si nous nous sommes permis cette parenthèse relative à la valeur des terres, c'est pour montrer la nécessité pour les responsables des Caisses de faire tout leur possible pour que les bénéficiaires de prêts ne s'endettent pas d'une façon démesurée. La reprise de domaines agricoles doit être facilitée par l'octroi de crédits à longs termes, à des conditions permettant de continuer à les exploiter dans des conditions rentables.

Permettez-moi enfin de rappeler la nécessité pour l'agriculteur de tenir une comptabilité, même sommaire. Elle seule permet de connaître exactement la situation financière, les possibilités de l'exploitation. Certes, nous savons que le paysan n'est pas toujours au courant des subtilités comptables. C'est pourquoi la Chambre vaudoise d'agriculture est prête à fournir des cahiers de comptabilité, simples et pratiques, que les agriculteurs n'ont qu'à remplir puis, en fin d'année, à remettre à l'Office fiduciaire de la Chambre vaudoise d'agriculture qui se charge — à peu de frais — du dépouillement et du bouclage des comptes, ceci de manière tout à fait confidentielle. Un tel procédé rend des services inappréciables à l'agriculteur qui doit faire un plus large usage du service ainsi à sa disposition. Nous nous permettons de vous prier, Messieurs les délégués, de nous soutenir dans cet effort et d'encourager les agriculteurs à tenir une comptabilité.

Monsieur le président, Messieurs, mon

exposé, quelque peu à bâtons rompus, est déjà trop long. Cependant, avant de terminer, je m'en voudrais de ne pas remercier vos dirigeants de l'effort qu'ils font sans bruit mais sans cesse et avec enthousiasme pour l'idée Raiffeisen. Je crois que tous les agriculteurs, viticulteurs peuvent témoigner leur reconnaissance à tous les présidents, caissiers, membres dirigeants de l'Union dont le travail solidaire, désintéressé procure, dans la confiance et la sécurité la plus complète, les moyens de travailler et de vivre à une bonne partie de notre population.

Puisse votre Fédération poursuivre son action féconde pour le bien de notre population agricole et du pays tout entier.

Les opérations de prêts et crédits dans les Caisses Raiffeisen

De tout temps, les Caisses Raiffeisen ont conservé leur caractère d'institution de crédit rural en concentrant leur activité dans ce domaine de la vie économique au village. Elles sont à même de satisfaire avantageusement aux demandes d'emprunts qui leur sont présentées. Le développement inattendu de ces institutions d'autofinancement rural ainsi que la confiance toujours croissante des déposants les mettent actuellement en mesure de traiter toutes les opérations financières qui se présentent dans la commune. Une telle autonomie se révèle sans contredit comme le gage indispensable à l'indépendance économique de nos communautés campagnardes. Une circonscription coopérative restreinte et partant facilement contrôlable représente à coup sûr la meilleure garantie de prospérité et de mise en valeur de l'idéal Raiffeisen.

Au 31 décembre 1953, la configuration de l'actif des bilans de l'ensemble des Caisses en Suisse était la suivante :

Encaisse et chèques post.	13 553 800.21
Avoirs à vue à l'Union	64 604 374.—
Avoirs à terme à l'Union	125 802 900.—
Total des moyens liquides	203 961 074.21
Crédits en compte courant	84 887 532.14
Petits prêts à terme	50 133 956.80
Avances aux corporations de droit public	63 087 210.33
Prêts hypothécaires	760 075 743.52
Fonds publics (parts sociales à l'Union)	9 733 408.80
Immeubles à l'usage des Caisses	2 758 090.70
Autres immeubles (3 Caisses)	122 000.—
Autres actifs	11 771 358.07
	<u>1 186 530 374.57</u>

Les moyens liquides qui avaient atteint, en 1952, 190,5 millions de francs, ont enregistré cette année également une augmentation de 13,4 millions. Les 203,9 millions qui figurent au tableau ci-dessus représentent le 17 % du chiffre du bilan général. La tâche essentielle de chaque Caisse est de s'en tenir strictement aux dispositions légales relatives à la liquidité. Comme l'encaisse, l'avoir improductif en compte de chèques postaux est de peu d'importance. Il atteint la somme de 3,1 millions de francs pour 526 Caisses.

Les crédits d'exploitation et le petit crédit

Le rôle primordial des Caisses Raiffeisen a toujours été de distribuer un crédit d'exploitation étudié, rationnel et avantageux. L'activité déployée sur ce plan ressort des chiffres suivants :

Crédits personnels garantis par :

	Nombre de comptes	Montant en millions
cautionnement	17 829	31,955
nantissement	9 070	32,738
engagement de bétail	1 440	2,941
hypothèques de 1 ^{er} rang	4 415	36,483
hyp. avec garantie compl.	833	7,073
Avances aux coopératives locales	2 115	23,832
Avances aux communes et corp. de droit public	2 699	63,087
Total	38 401	198,109

Les prêts sur cautionnement accusent une progression de 1,1 million de francs ; par contre, le nombre de comptes a rétrogradé de 52. Le montant moyen de ces prêts est de 1792 francs. Les services de la Coopérative de cautionnement autonome de l'Union sont de plus en plus mis à contribution, non seulement pour de nouvelles avances cautionnées, mais aussi lors du remplacement de cautions d'anciens comptes. 233 Caisses pratiquent le prêt sur engagement de bétail.

Prêts hypothécaires

Le volume des prêts hypothécaires augmente d'année en année, non seulement auprès des Caisses Raiffeisen, mais auprès des banques et des compagnies d'assurances. On ne doit cependant pas en déduire que l'endettement foncier prend une envergure dangereuse. En effet, même dans les Caisses locales et davantage encore dans les autres établissements, on constate que la presque totalité des créances hypothécaires reposent sur des titres de premier rang.

Les Caisses en mesure de s'intéresser au crédit foncier ont effectué de nouveaux investissements dans leur rayon d'activité pour un montant total de 55,4 millions. Les placements hypothécaires totalisent ainsi

760 millions et représentent le 64 % de la somme du bilan. Tous les cantons participent à l'augmentation.

Les créances hypothécaires se répartissent comme suit :

	Nombre de comptes	Montant en millions
Hypothèques 1 ^{er} rang (sans cautionnement)	59 942	679,1
Hypothèques de rangs postérieurs avec garantie complémentaire	9 902	80,9
	69 844	760,0

Au cours de l'exercice écoulé, le taux normal d'intérêt a été, abstraction faite de quelques exceptions, de 3 1/2 % pour les créances de 1^{er} rang et de 3 3/4 % pour les hypothèques de rangs subséquents. 168 Caisses appliquent à tous les débiteurs le taux uniforme de 3 1/2 %.

PENSÉES

C'est dans la négligence des petits devoirs qu'on fait l'apprentissage des grandes fautes.

Il y a quelque chose de pire dans la vie que de n'avoir pas réussi, c'est de n'avoir pas essayé.

L'effort dans un organisme sain est le plus grand des plaisirs : c'est celui de se sentir vivre.

F. Buisson.

Vivre les uns par les autres, vivre les uns pour les autres, vivre dans tous et dans chacun, comme on sent chacun de ses semblables vivre en soi, telle est la destinée de l'homme.

Benjamin Constant.

La Fédération fribourgeoise romande des Caisses Raiffeisen tient ses assises à Domdidier

Appliquant le slogan « Va et découvre ton pays ! », et après avoir conduit les raiffeisenistes fribourgeois l'an dernier à Charmey dans la région des montagnes et des pâturages de la Gruyère, le Comité fédératif les a conviés cette année à Domdidier, à l'opposé du canton, dans une région toute différente. C'est ici la plaine de la Broye avec ses cultures intenses. Le choix de communes éminemment raiffeisenistes comme lieux de rassemblement à l'heure de plaisir aux délégués. Comme à Charmey, ils étaient de nouveau près de 200, appréciant la joie de se trouver dans la bonne ambiance de ruraux dévoués au même idéal de solidarité communautaire et ne regrettant surtout pas le déplacement, assez long pour beaucoup, auquel ils avaient été astreints. Leur attente n'aura d'ailleurs pas été trompée car Domdidier a bien su faire les choses, leur réservant un accueil chaleureux. Les dirigeants de la Caisse locale, son président en particulier, M. Maurice Chardonnens, ont tout mis en œuvre pour rendre la participation agréable à leurs visiteurs d'un jour.

C'était le jeudi 14 octobre. Le léger brouillard qui voilait encore la campagne à l'arrivée se dissipa rapidement et un soleil radieux d'automne fit apprécier cette belle contrée où tout respire travail, production, récoltes. Conscients de l'importance de leur mandat, les délégués sont à l'heure au rendez-vous, dans la vaste salle de l'Hôtel de la Croix Blanche, juste assez grande pour contenir tout ce monde.

Il est 9 h. 30 lorsque, la physionomie radieuse par l'annonce du succès assuré de la

journée, le président M. le doyen Monnard, de Marly, qui dirigea les débats avec son brio coutumier, ouvre l'assemblée, entouré à la table du comité de nombreuses personnalités parmi les autorités religieuses et civiles du district et de la commune et dont nous citerons les noms avec la suite des toasts du banquet.

Après la prière traditionnelle, le président réserve de chaudes paroles de bienvenue aux invités, aux orateurs du jour et aux mandataires des Caisses fédérées. Passant sans autre préambule à l'ordre du jour, le président constate l'absence du secrétaire, dont l'arrivée à motocyclette a été retardée par le brouillard. L'assemblée s'inquiétait déjà et avait désigné un secrétaire intérimaire en la personne de M. Louis Pasquier (Sâles), membre du comité de la Fédération, lorsqu'une véritable ovation marqua l'entrée de M. l'abbé Terrapon (Chavannes-les-Forts). Heureusement, car on aurait perdu la lecture d'un des morceaux de choix de la journée. En effet, le secrétaire a le secret de dérouler chaque année un film spectaculaire, vivant et coloré, de la dernière assemblée. Celui de l'assemblée de Charmey n'en était que plus imagé et tout pétillant d'esprit, sinon de malice. Il méritait d'être applaudi.

L'appel fait ressortir la participation de 180 délégués représentant 50 Caisses fédérées. On note la non-représentation des Caisses de Progens, de Grandvillard et de Remaufens. Cette dernière, récidiviste, mériterait de « se faire tirer l'oreille ». Il y a là une déficience inexcusable à faire dispa-

raître parce qu'elle fait mauvaise figure au sein de la Fédération, si l'on considère l'enthousiasme et l'esprit de cohésion qui y règnent. Si l'on dit que les absents ont toujours tort, c'est qu'ici ils se privent de réelles joies sans profiter des leçons précieuses qui découlent des enseignements donnés. Les dirigeants conscients et responsables comprennent l'importance de leur mission et la justifient par leur participation à ces journées d'études. Après la nomination de quatre scrutateurs, MM. Demière (Marly), Godel (Domdidier), Maillard (St-Martin) et Chavaillaz (Morlon), l'assemblée liquide prestement les objets administratifs à l'ordre du jour. Les comptes du ménage interne de la Fédération présentés par le caissier, M. l'abbé Sapin (Avry-devant-Pont), sont en bonne posture. Sur proposition des sections vérificatrices de Nuvilly et Aumont, ils sont adoptés à l'unanimité avec remerciements au trésorier. La cotisation annuelle reste fixée au même taux que précédemment. Les Caisses de Semsales et de Saint-Martin sont désignées pour vérifier les comptes 1954-55. Par acclamation, les trois membres du Comité fédératif dont le mandat arrivait à échéance, M. l'abbé Sapin (Avry-devant-Pont), M. l'abbé Terrapon (Chavannes-les-Forts) et M. le député Meuwly (Cressier sur Morat), sont réélus pour une nouvelle période statutaire de quatre ans.

Chaque année, avec la même impatience et le même plaisir, les délégués attendent le rapport présidentiel sur l'activité de la Fédération et de son comité, avec proclamation des résultats enregistrés par l'ensemble des Caisses, résultats marquant des succès réjouissants, un heureux développement du mouvement et la consolidation des assises des Caisses locales. Nous citons les principaux chiffres pour illustrer les faits, mettant entre parenthèses ceux de l'ensemble des Caisses des deux Fédérations cantonales, la romande et la singinoise.

Au nombre de 52 (67), les Caisses fribourgeoises romandes goupent 4186 sociétaires (6765) et 17787 épargnants (33114). Pour un mouvement d'affaires de 62 millions de francs (113,7), la somme globale des bilans s'élève à 39,7 millions (75,6), en augmentation de 2,5 millions (5), soit de 6,7 % (7 %) sur l'année précédente. Avec le bénéfice total de 118 048 fr. (210 382), les réserves atteignent 1,9 million (3,7). Une Caisse a été constituée à Crésuz alors que l'assemblée enregistre encore avec joie la nouvelle et récente fondation de la Caisse de Corpataux.

Après avoir rendu un vibrant et pieux hommage à la mémoire du regretté sous-directeur M. Henry Serex, décédé le 28 février dernier, le président s'arrête plus

spécialement aux problèmes qui ressortissent à la Fédération et résolus dans le cadre de sa propre mission. Il met en évidence le succès remporté au Grand Conseil par la modification de la loi cantonale sur le placement des fonds pupillaires. La motion du député Barras tendait à demander que pas seulement la Banque de l'Etat mais tous les établissements financiers du canton reconnus par la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne soient autorisés à recevoir les fonds pupillaires. Cette motion, appuyée par la requête commune des deux fédérations cantonales des Caisses Raiffeisen, eut l'agrément du Conseil d'Etat et l'approbation du Grand Conseil. L'assemblée a pris acte de la nouvelle disposition légale qui crée une situation juridique saine, rationnelle et progressiste, favorable aux pupilles, aux autorités tutélaires, comme aussi aux établissements de crédit et, non en dernier lieu à l'Etat lui-même.

Les Caisses Raiffeisen frimourgeoises obtiennent ainsi satisfaction sur un point important de leurs revendications. Elles sont particulièrement sensibles à la collaboration que leur a apportée ici le député Barras auquel elles disent un grand merci. L'assemblée témoigne également sa reconnaissance au Gouvernement cantonal pour son esprit de compréhension et d'équité.

L'ordre du jour appelle ensuite la première des conférences prévues, celle de *M. Henri de Gendre*, conseiller national. Homme de la terre, militant raiffeiseniste fort apprécié dans les conseils de la Caisse locale de Marly, membre dévoué et animateur d'un grand nombre d'organisations paysannes, le conférencier était fort bien placé pour parler de la nécessité de la coopération dans la commune rurale d'abord, puis au sein de la classe agricole, dans l'esprit des pionniers raiffeisenistes: «Aide-toi et le ciel t'aidera». Son exposé a répondu à l'attente de l'auditoire.

Mettant en évidence, parallèlement à l'activité des Caisses rurales de crédit celle de la Coopérative cantonale pour l'achat du bétail de boucherie, puis celle de la Fédération cantonale des syndicats agricoles et enfin celle de l'Union des paysans fribourgeois, l'orateur a démontré le besoin de l'effort commun et de l'entraide et leurs résultats pratiques. En spécialiste des questions agricoles, il a abordé encore tous les problèmes en suspens relatifs aux conditions d'existence des paysans et fait appel à la collaboration effective de toutes les forces vives de l'agriculture mais aussi à l'esprit de compréhension et de justice sociale des pouvoirs publics.

Quoique n'étant pas inscrite au programme de la journée, l'allocation du secrétaire agricole, *M. O. Schneuwly*, se situait bien en ce moment en complément à l'exposé magistral du conseiller national de Gendre. Sa présence témoignait tout d'abord de l'esprit de collaboration que l'Union des paysans fribourgeois témoigne

envers le mouvement Raiffeisen dont il loue l'activité bienfaisante dans l'un des secteurs importants de la vie économique rurale. L'orateur met en relief les tâches de l'U. P. F. pour la défense des intérêts communs et lance une sérieuse mise en garde contre la surenchère des prix des biens immobiliers pour empêcher l'endettement des agriculteurs et sauver leur situation de propriétaires indépendants. Pour marquer ostensiblement le soutien des raiffeisenistes fribourgeois envers l'U. P. F., l'assemblée ratifie le vœu du président que toutes les Caisses Raiffeisen locales en deviennent membres. La cotisation annuelle de 6 francs sera perçue et versée en bloc par la Fédération. Bel élan de solidarité qui augure bien l'avenir.

Une assemblée de Fédération ne se conçoit pas sans l'exposé du spécialiste des problèmes techniques, juridiques et pratiques qu'ont à résoudre les dirigeants des Caisses au cours de leur activité d'administrateurs responsables de l'épargne populaire. Elle doit réserver une bonne place à leur formation, dans le cadre du souci continu de perfectionnement du ménage interne des Caisses locales. Cette tâche incombe au reviseur de l'Office fiduciaire de l'Union, *M. G. Froidevaux*, qui présente les commentaires de circonstance tirés des constatations faites en cours d'inspection.

Ayant transmis le message de félicitations et les vœux des organes de la direction centrale, le rapporteur s'arrête à quelques aspects des résultats et de la situation des Caisses: dispositions légales, rendement en corrélation avec l'échelle des taux, relations d'affaires avec la Caisse centrale et collaboration avec l'Union suisse d'où ressort la conviction que la coopération rurale d'épargne et de crédit ne se conçoit véritablement que sur la base des principes Raiffeisen intégraux, dans le cadre d'une organisation nationale adéquate, indépendante des banques et de l'Etat, absolument en mesure d'assurer en toutes circonstances l'existence des Caisses fédérées et la défense des intérêts des coopérateurs, une organisation autonome qui a intérêt à l'existence, au développement et à la prospérité des Caisses affiliées. Au cours de son exposé, l'orateur fait une ample moisson de conseils et d'avis pratiques à l'intention des responsables, s'arrête à la tâche primordiale de leur activité d'administrateurs, celle de l'octroi des prêts et crédits en lançant un judicieux appel à la prudence renouvelée en cette période d'abondance de liquidité — l'afflux des fonds ne doit pas devenir une pierre d'achoppement — et fait enfin un rapide tour d'horizon de la situation économique et du marché de l'argent. Sa conclusion paraphrase le « toujours plus et toujours mieux » du raiffeisenisme suisse.

Une aussi longue matinée de travail avait tellement aiguisé les appétits que la discussion prévue fut réduite à sa plus simple

expression et le délégué de l'Union en fut la douce victime, assailli qu'il fut, jusqu'à la dernière heure de la journée, de questions posées en particulier par des délégués. Plusieurs auraient gagnées à être traitées en public au profit de tous. Pour une autre fois, ne vous gênez pas. C'est dans la mission du reviseur de servir.

En mettant le point final à cette fructueuse séance, le président exprime sa joie du succès qu'elle a obtenu tant par la participation record que par la valeur éminemment pratique, sociale et morale des exposés et par l'attention louable des délégués.

* * *

On évacue la salle pendant une demi-heure pour laisser le personnel de l'hôtel dresser la table, juste le temps de prendre un apéritif régénérateur et mérité. A midi et demi, comme convenu, l'assistance se trouve de nouveau réunie dans le même local pour le repas en commun excellemment servi par le maître de céans.

M. le président Monnard se libère de sa fonction officielle qu'il remet à un major de table émérite, *M. Willy Blanc*, instituteur à Berberèche, qui saura donner l'ambiance de franche cordialité que la tradition réclame de cette agape annuelle. Des toasts spirituels et de valeur élevée encadrés de chants du terroir donneront au cœur ce que le menu réservait aux estomacs. L'autorité communale et les Conseils de la Caisse devaient rivaliser de générosité pour offrir vin d'honneur et fines liqueurs. Que fallait-il de plus et de mieux pour faire passer quelques instants agréables en compagnie d'amis vibrant aux mêmes joies comme aux mêmes sentiments du devoir à accomplir ?

En termes enthousiastes et profonds, *M. le préfet Duruz*, d'Estavayer-le-Lac, dit sa joie de se trouver au milieu de ses administrés et des représentants de toutes les régions du canton. Il leur apporte ses félicitations et ses encouragements avec le message du Gouvernement cantonal. Repoussant l'esprit de critique, de défaitisme, d'égoïsme, M. le préfet dit sa confiance en les ressources précieuses des vrais fils du pays de Fribourg parmi lesquels il classe les raiffeisenistes militants.

Le toast du curé de la paroisse, *M. l'abbé Périsset*, fut une fusée oratoire et un acte de foi aux destinées de l'idéal Raiffeisen. La mission de ce mouvement au service des classes laborieuses fait ressortir la grandeur d'âme et la profondeur du cœur des vrais Fribourgeois qui s'y adonnent.

Prennent encore successivement la parole, *M. Chardonnens*, président du Comité de direction, apportant le salut des raiffeisenistes du lieu en termes littéraires fleurant

la poésie et le bon patois du pays. puis le syndic de Domdidier, *M. Corminbœuf*, relevant les services de la Caisse locale, MM. les députés *Dubey* et *Brassey*, tous deux de Domdidier, et enfin *M. Froidevaux*, de l'Union, qui saura traduire auprès de la direction centralé les excellentes impressions qu'il emporte de cette digne et reconfortante manifestation.

Selon la coutume, la journée se termine encore par des chants comme on sait le

faire au pays de Fribourg pour marquer son attachement au sol natal, aux montagnes de la Gruyère comme aux terres fécondes de la plaine. Sur un merci final du major de table, la cohorte des raiffeisenistes va prendre le chemin du retour au foyer, chacun emportant dans son cœur un renouveau d'enthousiasme et de dynamisme pour la belle cause du mutualisme de crédit.

Fx.

1953. Le recul de 7,8% constaté dans l'exportation des montres trouve sa compensation dans l'augmentation des exportations des autres branches de l'industrie des métaux, produits chimiques et pharmaceutiques. Sur le marché du travail, la situation demeure favorable. Le nombre total des chômeurs complets inscrits pour un emploi aux offices du travail était de 1630 à fin septembre contre 1787 à fin juillet (1911 à fin septembre 1953).

Bien que l'industrie suisse doive affronter une concurrence accrue, tant sur le marché intérieur qu'à l'étranger, on peut affirmer que des perspectives satisfaisantes s'offrent à elle et qu'elle saura faire face aux difficultés qu'on espère momentanées dans certains secteurs.

* * *

Situation économique et marché de l'argent

Que penser de la conférence de Genève ? L'esprit conciliateur lui a fait prendre un tour heureux. Un échec était d'ailleurs impensable. Son succès dissipe le néfaste malaise européen né du rejet par la France de la Communauté européenne de défense. Tous les pays représentés y avaient grand intérêt à une réussite même mitigée.

Notre pays se tenant à l'écart des grands rendez-vous de la politique européenne et internationale ne peut que suivre attentivement l'évolution des conséquences qui en résultent et défendre âprement ses positions sur le terrain économique. Eh bien ! une fois de plus, les pessimistes ont eu tort. *L'activité économique* de la Suisse se maintient à un niveau élevé malgré la nouvelle politique douanière inaugurée par les Etats-Unis. On n'a guère senti les effets de cette petite guerre froide américaine dont on craignait les répercussions.

Non seulement l'activité de l'industrie suisse s'est maintenue de manière réjouissante dans son ensemble, mais dans beaucoup de secteurs elle s'est encore intensifiée. Dans l'industrie du coton, le coefficient d'occupation a passé, en l'espace d'une année, de 111 à 140. Dans l'industrie de la broderie, les fabriques travaillent à plein rendement et le portefeuille des commandes est plus garni qu'il ne l'a jamais été ces dernières années. On note également une nette avance dans l'industrie chimique de même que dans l'industrie du papier, du cuir, du caoutchouc, dans l'industrie du bois en général et dans toutes les industries qui gravitent autour de la construction. Pour la première fois depuis 1951, une légère augmentation des commandes a été enregistrée dans l'industrie des métaux et des machines qui connaît actuellement un taux d'activité très élevé.

Un des éléments qui contribuent le plus au maintien de la haute conjoncture est certainement l'activité qui règne dans l'industrie du bâtiment. Le nombre des demandes d'autorisation de construire dépasse les chiffres de l'année dernière et laisse donc

prévoir que cette intense activité se poursuivra.

Il n'y a cependant pas de beau tableau sans ombres. Dans l'industrie horlogère, le coefficient d'occupation est tombé, depuis une année, de 132 à 109 (1938 = 100). Comme il s'agit là d'une des premières industries du pays, on ne saurait nier l'importance de ce recul. La récente décision du président Eisenhower d'augmenter les droits d'entrée sur les montres vient renforcer les craintes que l'on peut avoir pour l'avenir immédiat de cette branche. L'industrie de la soie et les textiles, l'industrie de la confection et de la laine marquent aussi un léger recul quoique l'activité se maintienne partout à un niveau élevé.

Dans l'agriculture, nous notons l'amélioration intervenue dans le secteur du bétail par l'activité bienfaisante des coopératives pour l'achat du bétail de boucherie dont l'importance est marquée pour les huit premiers mois de l'année par 183 réceptions englobant 9386 pièces représentant 2,6 millions de francs. La saturation du marché du fromage est en régression. Le stockage des fromages diminue alors que dans le secteur du beurre, ça a plutôt l'air de se gâter. Lorsque l'écoulement ne se fait pas, la reprise en charge des stocks des différents produits est attendue de la Confédération en collaboration avec les organisations paysannes respectives. Il faut apprécier les mesures ad hoc prises par la Confédération pour assurer le rendement des blés germés non panifiables qui ont souffert de la saison pluvieuse.

Dans son ensemble, la situation économique reste donc sous le signe d'une heureuse évolution. Elle se traduit par l'intensité accrue du commerce extérieur. Pendant le premier semestre de l'année, les importations ont augmenté de 1/10 par rapport à 1953, ramenant ainsi un solde passif dans la balance commerciale alors que l'année dernière elle avait été exceptionnellement active. Les exportations se sont, à peu de chose près, maintenues au niveau élevé de

En regard de la situation économique de la Suisse, *l'évolution du marché de l'argent et des capitaux* a abouti à une situation que l'on peut qualifier d'exceptionnelle. Normalement, en temps de haute conjoncture, l'activité économique intense est l'objet d'un besoin non moins intense de capitaux. L'offre ne suffit pas à couvrir toutes les demandes d'investissements nécessaires au développement accru du commerce et de l'industrie. La raréfaction des disponibilités s'accompagne alors d'une hausse des taux de l'intérêt.

Cela peut paraître paradoxal, mais un dénouement tout à fait contraire de la situation s'opère actuellement. Malgré l'activité économique florissante et l'abondance des investissements nouveaux, l'offre de capitaux dépasse de beaucoup la demande. En conséquence, les taux de l'intérêt ont fortement baissé et l'accentuation à la baisse continue.

Cette situation a des répercussions néfastes sur le marché immobilier et hypothécaire. L'offre de capitaux a entraîné une hausse des prix des biens-fonds et, ce qui est dangereux, un dépassement de la limite traditionnelle des prêts hypothécaires en premier rang. Des spéculateurs se livrent à de véritables surenchères sur la vente de terrains dont vont pâtir les agriculteurs. Il y a lieu de veiller au grain pour éviter un fatal surendettement.

Quelles sont les causes de cette évolution : surabondance de l'offre sur la demande de capitaux en période de prospérité ? Essayons de rechercher les faits qui en sont responsables. Ce n'est pas la création d'une masse monétaire anormale par la Banque nationale. Ce n'est pas non plus l'importation extraordinaire de capitaux. L'amélioration de la situation monétaire dans les pays voisins a provoqué un arrêt presque complet de la fuite des capitaux. D'ailleurs, les taux d'intérêt en Suisse sont si bas qu'ils

ne présentent plus d'attrait pour les capitaux étrangers.

La première cause doit être recherchée dans l'excédent de la balance des revenus qui a produit un afflux de moyens de paiement. La statistique fait ressortir que la balance des revenus en Suisse qui était encore déficitaire de 125 millions de francs en 1951 est devenue active de 683 millions en 1952 pour atteindre le chiffre de 1 354 millions en 1953. Ces chiffres expliquent l'apparition de disponibilités considérables sur le marché de l'argent. Heureusement qu'étant données les possibilités restreintes de placement, une certaine exportation de capitaux privés, emprunts étrangers, a produit un allègement sensible de la situation, sans cela la pression sur les taux aurait été plus forte encore.

L'amélioration des revenus a automatiquement provoqué une augmentation de l'épargne. Voilà la seconde cause. Elle s'est manifestée par le versement d'importantes sommes pour des assurances et en dépôts d'épargne. De 1946 à 1951, les épargnants ont versé annuellement en moyenne 600 millions de francs. Ce chiffre a presque doublé en 1952 et 1953 pour atteindre 1 100 millions.

Dans la catégorie de l'épargne, il faut mentionner également les cotisations à l'AVS. Il est incontestable que l'AVS a provoqué une certaine épargne supplémentaire, tout spécialement des milieux économiquement faibles qui ne contribuaient autrefois que très peu ou pas du tout à la formation de l'épargne ordinaire. Et alors que, dans la moyenne, la grande partie des livrets d'épargne ne reçoivent qu'un seul versement par an, les cotisations à l'AVS se font au rythme mensuel avec obligation de placement immédiat pour assurer le rendement.

Comme troisième cause, nous signalons que la politique financière des pouvoirs publics a aussi contribué à compliquer le placement des capitaux disponibles. Etant donnée l'expansion économique, les dettes consolidées de la Confédération, des cantons et des communes sont restées pratiquement stables. On ne saurait en faire un reproche aux autorités responsables qui se passent de répondre aux sollicitations venant du marché des capitaux. Ainsi donc, tandis que l'offre de capitaux augmente, le volume des possibilités de placements pupillaires diminue considérablement.

Une quatrième cause résulte de la politique d'autofinancement des entreprises. Les émissions d'emprunts obligataires par les entreprises privées, à l'exception de celles de l'industrie électrique, sont restées fort modérées. Le montant en circulation de ces emprunts atteignait encore 1 033 millions en 1938 alors qu'il n'était plus que de

527 millions à fin 1953, bien que la valeur de l'argent ait diminué presque de moitié entre-temps.

Il est enfin indéniable qu'actuellement le Fonds de l'AVS est devenu un élément perturbateur dans l'économie financière du pays. En faisant des offres à la Confédération, aux cantons et aux communes qui cherchent de l'argent frais, le Fonds entre en concurrence avec les autres établissements de crédit. Il importera de se rendre compte par la suite comment on va remédier à cet état de choses. On a déjà cherché et proposé des solutions. Nous n'en citons que quelques-unes pour l'occasion sans les analyser : exportation de capitaux, grands travaux, stérilisation d'une part de capitaux du Fonds, suppression momentanée de la contribution de la Confédération, stabilisation du Fonds à un plafond inférieur à celui techniquement prévu. La question est d'importance parce que le ou les remèdes qui seront apportés à ce déséquilibre le seront du même coup aux taux de l'intérêt.

En effet, l'offre de capitaux dépassant de beaucoup la demande, la pression continue à se manifester fortement sur les taux d'intérêt. Cette baisse affecte particulièrement les épargnants, les rentiers, les institutions sociales, les compagnies d'assurances et finalement aussi les banques. Ainsi que le démontre l'extension prise par l'épargne collective (AVS, caisses de pension et d'assurance-chômage, assurances sur la vie, etc.), c'est pratiquement la totalité de la population qui a aujourd'hui un avantage à ce que les taux ne tombent pas au-dessous d'un certain minimum déjà atteint.

* * *

Il découle de cet exposé que les Caisses Raiffeisen continueront à apporter leur contribution au maintien de taux d'intérêt rationnels, justes et équitables. Il n'y a aucune raison actuellement pour modifier les conditions appliquées jusqu'ici et que nous signalions à cette place dans notre précédente chronique.

Réflexions du vieux moraliste

Novembre, mois des morts

Le mois de novembre est l'époque de l'année où les tombes se fleurissent du souvenir des vivants... C'est le temps aussi où il convient à chacun de penser non seulement « aux morts », mais à notre condition de « mortels » et à ce que représente la mort dans la vie. A lire la littérature de notre temps, on dirait que la mort constitue, d'une certaine manière, un phénomène nouveau, que l'homme découvre la mort. Et pourtant les hommes sont toujours

morts, et ils en ont toujours parlé. La mort domine tellement la condition humaine qu'on ne peut même pas se représenter ce que les hommes deviendraient, s'ils ne mouraient pas. D'autre part, un des aspects de la déchristianisation de la pensée est de centrer toutes les préoccupations sur la terre. Mais, en même temps, un certain nombre de catastrophes, qu'on croyait définitivement écartées, remettent la mort à l'avant-plan, et l'imposent à l'attention. Ce furent d'abord les deux guerres mondiales et leur cortège d'atrocités. Ce sont ensuite les menaces de cataclysmes qui ne cessent de peser sur la civilisation, et les tueries qui se poursuivent, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Les bouleversements du XX^e siècle ont comme conséquence que, demain, des bombes peuvent pleuvoir autour de nous, et que cette pluie de bombes rentre dans le même ordre de possibilités que la pluie tout court, ou le soleil, ou la gelée. Et nous savons qu'aucune précaution ne nous sauvera du danger.

A entendre la voix du public, on dirait qu'il n'y ait dans le monde actuel que deux attitudes devant la mort. L'une consiste à en détourner le regard. On s'occupe de la réorganisation et de la reconstruction du monde. On fait un trait sur la mémoire des disparus. Ou bien on s'apitoie. Certains journaux se complaisent dans d'horribles descriptions, qui ont pour but d'éveiller la pitié pour les victimes et, plus encore, l'indignation contre les fauteurs de mort. Mais tous n'envisagent la mort que du point de vue de cette vie.

Pour le chrétien, le problème de la mort est tout autre. La mort et la résurrection sont au cœur du mystère chrétien. Pour le chrétien, la mort n'est pas une fin, elle ne termine rien, elle marque un commencement. Elle ne met fin qu'à une étape, après laquelle commence la vraie vie. Mais la mort décide de la vraie vie. Elle constitue le moment suprême de l'existence terrestre. Toute la vie doit y cheminer.

Le Christ est venu en ce monde pour mourir, c'est-à-dire que sa mort n'est pas un simple accident, mais une étape voulue et consentie, sur une voie qu'il s'est tracée, et qu'il nous trace, et cette voie mène à la paix et à la béatitude.

Le Christ, en choisissant de mourir d'une mort particulièrement pénible, d'une mort qui fut un défi aux rêves de gloire humaine, en choisissant de mourir jeune, et en ressuscitant après, nous a montré la voie. Car si nous n'avons pas à décider comme lui de notre mort, nous avons à nous y préparer. Nous tendons à la mort par le fait même que nous entrons dans la vie, et le sens de la vie est de nous y acheminer.

Notre temps a fait un immense effort pour prolonger la vie, et il y est arrivé. La

durée moyenne de la vie a doublé depuis un demi-siècle dans nos pays. Les hommes ont-ils moins peur de mourir ? Jamais ils n'en ont eu plus peur. Jamais ils n'en ont plus souffert. Car la mort est une souffrance, la pire sans doute, parce que, comme celle du Sauveur, elle est une expiation.

Faut-il souhaiter mourir vieux ? Comme on ne meurt qu'une fois, il est toujours trop tôt pour mourir. Mais à vivre longtemps, il semble qu'on ne prenne que davantage le goût de vivre. Allonger la vie ne résout rien. Celui qui a vécu quatre-vingts ans n'estime pas avoir vécu plus que celui qui en a vécu vingt, et si l'homme parvenait à vivre cent, deux cents ans, la situation resterait identique.

On n'a qu'une vie, c'est vrai. Dans un sens du moins. Nous n'avons qu'une vie sur terre, pour donner la preuve de ce qu'il y a en nous. Aussi est-ce une chose souverainement grave que l'emploi de la vie. Une vie bien employée peut être courte, une vie mal employée peut être longue. Le malheur n'est pas de mourir jeune, mais de mourir mal. Et plus encore, le malheur est de vivre mal. Notre œuvre, ici-bas, doit donc être d'y jeter une semence d'éternité. Nous la semons en nous en la semant dans le monde, parmi nos frères.

A. M.

La hausse des prix des terres en Suisse

Il faut agir, mais comment ?

Dans la *Metallarbeiter-Zeitung*, le prof. Marbach attire en termes pressants l'attention sur l'inquiétante évolution des prix du sol, évolution que la législation en vigueur n'est pas à même d'empêcher. Les ventes de propriétés agricoles à des prix qui dépassent de plus de 100 % la valeur estimée officiellement ne sont pas rares. Radio Beromünster dénonçait, il y a quelques semaines, le cas d'un paysan qui avait vendu 300 000 francs une exploitation évaluée à 36 000 francs. Si les choses continuent de ce train, note M. Marbach, un nouveau désendettement de l'agriculture s'imposera d'ici quelques années. Cette augmentation constante des prix de la propriété agricole ne peut, à la longue, qu'accroître les difficultés des producteurs. En effet, en dépit du protectionnisme, il ne sera pas possible de faire supporter aux consommateurs la hausse des coûts de revient qu'implique cette montée des prix de la propriété agricole. Mais l'évolution est plus scandaleuse encore dans le secteur de la propriété non agricole. Toutes sortes de gens gagnent sans coup férir des fortunes qui représentent autant d'hypothèques pour la collectivité. En se fondant sur des données bernaises, M. Marbach note que, dans la ville fédérale, les prix des terrains sont montés de telle sorte que, pour nombre d'immeubles construits dans l'entre-deux guerres,

la différence entre la valeur d'avant-guerre et celle d'aujourd'hui représente assez exactement les frais de construction de l'immeuble. Le propriétaire a donc récupéré tout le capital investi dans l'immeuble et nous ne parlons pas de l'augmentation de sa valeur, dans la mesure où on peut la distinguer de celle du terrain. Nous ne mentionnerons pas non plus les biens-fonds acquis avant 1914. Ces constatations du professeur Marbach donnent une idée de la « nécessité » de relever les loyers de ces immeubles ! L'auteur cite l'exemple de terrains qui, bien que situés assez en marge des grandes artères commerciales, n'en atteignent pas moins 2500 francs le m². Les frais de construction d'un immeuble muni du dernier confort totalisent une somme inférieure à celle qu'exige l'achat du terrain. Marbach — dont l'information ne saurait être mise en doute — dit avoir eu connaissance, dans la périphérie de Berne, d'un terrain dont la valeur vénale — les offres se succédant — a augmenté à la cadence de près de 5000 francs par semaine pendant une vingtaine de semaines ! Dans la périphérie de Zurich, des terrains pour lesquels on exigeait encore 450 francs il y a deux ans (valeur déjà excessive par rapport à l'estimation officielle) trouvent actuellement preneurs à 2000 francs le m².

M. Marbach conclut de ces quelques exemples qui pourraient être multipliés que cette situation appelle un remède. A son avis, des mesures fiscales sont impuissantes pour la simple raison que les vendeurs font supporter l'imposition à l'acheteur, de sorte que l'intervention massive du fisc a pour seul effet d'accentuer encore la hausse. Certes, la spéculation aggrave le mal, mais elle n'en est, pour l'essentiel, que la manifestation. Le mal a deux causes principales : la pénurie grandissante de terrains et les difficultés auxquelles se heurtent les placements de capitaux. Dans la mesure où les titres et valeurs se raréfient alors que les capitaux en quête de placement augmentent et que le taux de l'intérêt baisse, le capital se précipite sur les biens-fonds.

Il est évident que si on laisse les choses aller leur cours, la montée constante et rapide des biens-fonds fera peser sur l'économie suisse des charges étouffantes. Cette hausse rendra vains tous les efforts déployés pour construire des logements offerts aux locataires à des prix abordables. Elle a pour effet d'élargir toujours plus l'écart entre les loyers des anciens et des nouveaux logements. Tant que cette évolution se poursuivra, toutes les tentatives de rétablir l'équilibre sur le marché locatif seront vouées à l'échec. On se demande aussi à quelles spéculations vont donner lieu les terrains dont l'exécution des programmes routiers et des constructions publiques entraîneront l'expropriation. Ces spéculations ne peuvent qu'accélérer la hausse du coût de la vie, diminuer notre capacité de concurrence et augmenter la vulnérabilité de notre économie. Mais les causes du mal étant complexes, elles doivent être étudiées en commun par des représentants des autorités, des juristes, des économistes, des sociologues, des architectes et spécialistes du bâtiment, des tech-

iciens de la finance. L'autorité fédérale a le devoir de provoquer cette étude, d'autant plus que les questions que touche cette évolution : spéculation foncière, loyers, construction d'immeubles bon marché, placement des capitaux des fonds sociaux, programmes routiers, plans d'aménagement, etc., font l'objet de polémiques ou d'études entreprises aux fins de servir certains intérêts économiques au détriment d'autres, mais pas d'une investigation véritablement scientifique et exhaustive.

* * *

Les responsables de l'agriculture suisse se penchent sur cet aspect du malaise paysan, celui causé par la surenchère d'où découle la diminution toujours plus accentuée des petites exploitations et l'abandon de la terre qui en ressort. M. G. Ducotterd, conseiller d'Etat de Fribourg en signale un autre dans le même ordre d'idées, celui qui ressort du danger de l'aliénation de la propriété rurale au bénéfice de gros capitalistes. Il attire ainsi l'attention des milieux intéressés :

« Nous savons que certains dirigeants parmi les plus influents de notre agriculture, envisagent froidement la concentration des terres entre les mains de gros propriétaires fonciers, particuliers enrichis dans le commerce ou l'industrie, et sociétés anonymes, et la transformation des paysans, encore possesseurs nominaux de leurs terres, en une classe de fermiers. Car on en est là : le paysan endetté, appauvri, soumis à la libre concurrence effrénée du capital, ne peut plus garder la terre qu'il a héritée de ses ancêtres. Il doit la vendre.

Il y a peut-être dix paysans dans mon canton qui peuvent offrir 400 000 francs pour un gros domaine qui en vaut 300 000. Mais il n'y en a pas un seul qui puisse tenir tête à l'industriel enrichi dans la branche alimentaire qui en offre 650 000 francs sans égard aucun pour la rentabilité. Cette surenchère se répète jusque dans les ventes des plus petits domaines : le mauvais jeu de notre loi foncière rurale ne laisse que l'alternative : ou bien le paysan s'endette sans espoir, liant toute une génération, sa femme, ses enfants, au boulet des intérêts et des amortissements ; ou bien il cède à la tentation : il vend, il devient fermier là où, depuis des siècles, ses ancêtres étaient libres sur leurs terres. Tout cela, nous le voyons, les chefs du pays le savent, mais aucune décision mesurée à la gravité du problème n'est prise. »

ASSIETTE VALAISANNE

Nul n'est prophète dans son pays...

les reviseurs sont payés pour le savoir. On trouvera juste tout ce qui s'imprime dans un quelconque journal ou dans une revue, pourvu que l'éditeur soit domicilié hors du canton, alors que les considérations émises par les reviseurs sont parfois mises en doute. Le grand slogan, dans ces cas, est le

suisant : « Vous êtes des théoriciens, nous sommes des gens pratiques ». De plus en plus, au fur et à mesure d'un certain tassement de la conjoncture, les cas pratiques donnent pourtant raison à certaines théories. Nous n'en tirerons aucune vanité, mais nous aimerions tout de même faire profiter les lecteurs de cette rubrique des expériences faites.

Une confirmation qui vient à son heure...

Dans l'excellent rapport de gestion pour 1953, de la banque cantonale du Valais, nous avons remarqué le passage suivant (c'est nous qui soulignons) :

« Les affaires au contentieux ont augmenté et des pertes ont été enregistrées, spécialement pour certaines affaires industrielles et commerciales, dont la direction a été défectueuse ou pour des entreprises agricoles surendettées en raison de constructions rurales. Les réalisations de bâtiments présentent des difficultés. »

Nous ne sommes pas des banquiers...

disons-nous chaque fois dans les assemblées jubilaires, les cours d'instruction et réunions de la Fédération : « Les résultats obtenus, si beaux soient-ils, ne doivent pas nous laisser croire que nous sommes des financiers. Les affaires commerciales et industrielles seront résolument laissées aux banques, disposant du personnel qualifié indispensable et de l'appareil administratif nécessaire pour ce genre d'opérations. »

En effet, ces affaires demandent une formation poussée, des connaissances étendues et une vaste documentation. Nous sommes convaincus que les services respectifs de notre banque d'Etat sont à la hauteur de leur mission. Et pourtant, ils ne peuvent pas totalement prévoir et empêcher les pertes. C'est dire que ces affaires ne sont pas pour nous, qu'elles seraient même directement dangereuses pour nos Caisses.

Entreprises agricoles surendettées...

Ce n'est pas la première fois que nous posons la question : « N'achète-t-on pas à des prix surfaits, n'achète-t-on pas trop ? » Si la Caisse Raiffeisen exige que les demandes de prêts soient bien motivées et si elle se réserve de contrôler l'utilisation des fonds, c'est justement dans l'idée de rendre service à ses membres-emprunteurs. Celui qui veut absolument conclure un marché n'en voit souvent que les bons côtés. Il oublie, parfois, qu'il est déjà très chargé et que la nouvelle acquisition aggravera encore sa situation, lorsqu'elle ne la compromettra pas de façon irrémédiable. Les membres des comités, dans la plupart des cas, connaissent la situation des membres et sont ainsi à même de juger en toute objectivité, sans parti pris.

Durant ces années de pléthore d'argent, on a souvent reproché à nos Caisses de ne pas être assez larges dans l'octroi des crédits. L'avenir confirmera, une fois de plus, que les principes orthodoxes en matière de prêts sont valables en tout temps, même et surtout lorsque l'afflux de capitaux incite à placer rapidement de grosses sommes d'argent.

Les réalisations de bâtiments ruraux...

présentent des difficultés, dit enfin le rapport cité. Nos Caisses tireront aussi profit de cet enseignement. Si nous insistons pour que les immeubles, tout spécialement les bâtiments, soient estimés à leur valeur vénales (et non pas simplement à leur valeur de construction), c'est justement pour éviter toute surprise. Aujourd'hui un bâtiment peut parfaitement revenir à 50 000 francs par exemple, alors que sa valeur marchande ne dépassera pas les 30 000 francs. Les installations accessoires et machines, comme par exemple chambre de bain, machines à laver, etc. — pour ne citer que les bâtiments d'habitation — ne seront pas incluses dans la taxe d'estimation d'un bâtiment, ces machines et accessoires perdant rapidement de leur valeur. Certes, il n'est pas toujours facile de déterminer la valeur exacte d'un bâtiment ou d'une propriété. Mais, si nos Caisses s'en tiennent aux gages courants, simples, prévus dans les statuts et le guide, elles parviendront certainement à travailler avec le minimum de risques.

* * *

Si nous nous sommes permis de citer le passage précité du rapport de la BCV, cela n'est pas dans le but d'étaler certaines difficultés que l'on rencontre du reste ailleurs aussi. Mais, nous sommes convaincus que cette voix de l'expérience sera entendue et comprise dans nos milieux aussi.

— pp —

L'activité des Fédérations

Les fédérations cantonales remplissent une utile mission dont l'importance va de pair avec le développement constant du mouvement. Elles servent, tout d'abord, de trait d'union entre l'Union nationale et les Caisses affiliées, dont elles défendent les intérêts sur le plan cantonal, tant auprès des autorités que lors de la promulgation de lois et d'arrêts. Elles propagent ensuite l'idéal de Raiffeisen en stimulant, dans leur rayon d'activité, la fondation de nouvelles Caisses.

En 1953 encore, toutes les fédérations ont déployé une intense activité. Des assemblées de délégués bien fréquentées furent partout l'expression de l'intérêt porté à la

cause et du bon esprit qui règne dans les Caisses. Journées de travail par excellence, ces revues annuelles permettent d'approfondir toujours mieux le noble idéal du père Raiffeisen, d'étudier les questions économiques et d'actualités susceptibles de faciliter la tâche des membres des organes responsables des Caisses locales. L'Union a participé à toutes ces assemblées. Ses représentants — fort souvent au nombre de deux — traitèrent principalement des sujets suivants : « 50 années de raiffeisenisme en Suisse », « La situation sur le marché de l'argent », « Les taux d'intérêt ». Les reviseurs s'appliquèrent, en outre, à proposer des solutions pratiques aux problèmes spéciaux des cantons respectifs. En plus de cela, un certain nombre de fédérations organisèrent des cours d'instruction. Nombreux furent les caissiers et les membres des organes dirigeants qui profitèrent de l'occasion pour discuter à fond des problèmes de l'heure et procéder à de fructueux échanges de vues.

Dans quelques cantons, le mouvement raiffeiseniste a eu la satisfaction d'enregistrer d'importants succès. Ainsi, en *Argovie*, un accord a pu être conclu avec la direction cantonale des finances. Aux termes de cet arrangement, les Caisses Raiffeisen sont désormais autorisées — comme la plupart des autres banques — à livrer en bloc à l'Etat, dès le 1^{er} janvier 1954, les droits cantonaux perçus sur les livrets d'épargne. Elles seront ainsi, à l'avenir, dispensées d'apposer dans chaque carnet les estampilles cantonales créées à cet effet.

A *Neuchâtel*, l'arrêté du Conseil d'Etat du 13 novembre 1953 admet que les communes placent dorénavant leurs fonds auprès des Caisses Raiffeisen, soit sur obligations ou bons de caisse, soit sous forme de carnets d'épargne ou de comptes courants. En outre, elles auront désormais également pouvoir de contracter tout emprunt auprès des Caisses locales. Il ne reste ainsi, en Suisse, plus qu'un canton et un demi-canton où les communes sont limitées dans ce domaine. Espérons que les autorités compétentes de ces deux petites Républiques se rendent bientôt compte des avantages dont profiteraient leurs communes, en traitant leurs opérations financières auprès de la petite banque locale.

A *Soleure*, l'intervention de plusieurs députés touchant de près au mouvement Raiffeisen a également porté ses fruits : la loi d'application du code civil suisse donne aux secrétaires communaux le droit de dresser des actes de cautionnement en la forme authentique. Cette compétence était jusqu'ici réservée aux greffiers publics et aux notaires, ce qui avait pour conséquence de renchérir encore et de compliquer la stipulation des cautionnements, spéciale-

ment pour les populations rurales, stipulation rendue suffisamment difficile déjà par le nouveau droit fédéral du cautionnement. Dès que fut mise en discussion cette loi d'application, le mouvement raiffeiseniste soleurois a défendu le point de vue de la simplification des formalités. Il l'a fait sans aucun intérêt personnel direct, n'ayant en vue que le bien des populations qui lui font confiance. Aussi a-t-il tout lieu d'être satisfait du résultat de son intervention.

Par leur action féconde, les fédérations ont apporté une collaboration précieuse à l'épanouissement et à la consolidation du mouvement Raiffeisen suisse. Ainsi, sur le plan cantonal, de grandes choses ont déjà été réalisées par nos groupements régionaux. Il reste certes encore du pain sur la planche, mais la ligne de conduite est toute tracée : il ne reste qu'à persévérer.

Société paysanne de cautionnement du canton de Fribourg

Cette utile coopérative de cautionnement a tenu son assemblée générale à Fribourg, en juillet dernier, sous la présidence de M. Gustave Dupasquier, vice-président (Vuadens), remplaçant le président en charge M. le conseiller d'Etat Quartenoud, retenu par d'autres obligations.

Fondée en 1943, cette société mérite, certes, le qualificatif d'institution d'entraide paysanne. Regrettable est-il, peut-être, que son activité ne soit pas assez connue. Quand on parle de cautionnement, on a immédiatement des craintes, des hésitations, surtout les personnes qui vécurent les années de crises de 1930 à 1935, où l'enchaînement des cautionnements créa bien des difficultés et des ruines. Fort heureusement, l'amertume que peut comporter le cautionnement individuel s'atténue, disparaît même, par le cautionnement collectif. Aussi cette œuvre est-elle un des plus beaux fleurons de l'Union des paysans fribourgeois.

La société est intervenue notamment auprès des établissements bancaires du canton, en vue d'obtenir un taux de faveur uniforme pour tous les cautionnés. Cette démarche fut couronnée de succès, puisque l'Union des banques fribourgeoises décida de réduire à 3 3/4 % net le taux d'intérêt pour les crédits hypothécaires avec cautionnement de la Société et à 4 % net pour les autres comptes courants, sans hypothèques. Notons ici que diverses Caisses Raiffeisen pratiquent déjà un taux uniforme de 3 1/2 % pour ces crédits.

Durant l'année, les organes administratifs examinèrent 75 nouvelles demandes. 47 cautionnements ont été accordés notamment pour permettre aux requérants le financement d'achat de domaines, de reprise de domaines en partage ou en ferme, pour le paiement de soultes, pour

l'achat de bétail et chédail, pour des constructions ou rénovations. Depuis sa fondation, et jusqu'à fin décembre 1953, la société a cautionné 363 solliciteurs, pour un capital de 2 894 523 francs.

Dans la règle, les cautionnements doivent être garantis par la valeur de rendement, exceptionnellement par le 90 % de la valeur vénale du domaine. Significatif est-il que cette exception tend à devenir la règle et que, aujourd'hui, les 43,28 % de tous les cautionnements en vigueur sont garantis par cette valeur vénale, alors que les 30,57 % seulement le sont par la valeur du rendement. Il est donc compréhensible que le Conseil d'administration doit examiner les demandes d'une manière approfondie et sous l'optique de la continuité de l'entreprise agricole. Les cautionnés, généralement, observent leurs obligations de remboursement.

Le capital social est de 479 500 francs, provenant de versements de la part des banques, des Caisses Raiffeisen, des organisations agricoles et de nombreux particuliers. Selon les statuts, la capacité de cautionnement se monte au quintuple du capital social, y compris les fonds de la société; elle se comptabilise par 3 millions 145 455 fr. 58 au 31 décembre 1953. L'exercice comptable solde par un excédent de 13 179 francs affectés au fonds de risque et au fonds de réserve. Il est en effet utile de consolider les fonds propres de l'institution, pour garantir sa continuité. Après avoir entendu les remarques de l'office de contrôle, les sociétaires approuvèrent les rapports et les comptes, avec remerciements au gérant et à ses collaborateurs.

Lors de la discussion générale, des raiffeisenistes militants, MM. Meuwly, député à Cressier, et Biolley, d'Ecuvillens, se sont fait les chauds propagandistes de cette bienfaisante coopérative de cautionnement au service des agriculteurs modestes et ont lancé un pressant appel aux organisations agricoles diverses, aux Caisses Raiffeisen en particulier, pour qu'elles adhèrent à l'institution et participent au capital social, de manière que cette dernière puisse rendre la plénitude de ses services.

Communications du Bureau de l'Union

Préparatifs pour la clôture annuelle

La fin de l'année approche à grands pas. MM. les caissiers feront bien de commencer sans trop tarder les travaux préliminaires de boucllement annuel.

On peut déjà en particulier :

- a) calculer les intérêts ;
- b) préparer les différents extraits : inscription des comptes dans l'ordre numérique des folios des grands livres où se trouvera le solde de l'année en cours (il n'est pas possible de maintenir cha-

année le même ordre des comptes), avec indication du solde au 1^{er} janvier. Préparer de même le tableau récapitulatif de chaque extrait. Le total de la colonne « Solde au 1^{er} janvier » doit correspondre au montant indiqué dans la colonne « Solde au 31 décembre » de l'extrait respectif de l'année précédente. On a ainsi la preuve qu'aucun compte n'a été oublié ou porté deux fois.

Pour diminuer également le travail qui incombe au personnel de l'Union à la fin de l'année et pour être promptement servis, MM. les caissiers sont priés de commander maintenant déjà une provision suffisante des différents extraits et formulaires nécessaires à l'établissement des comptes annuels.

* * *

Dernier délai pour le remboursement de l'impôt anticipé des personnes juridiques

Les demandes en remboursement de l'impôt anticipé déduit des intérêts échus en 1951 des avoirs des communes, corporations, coopératives, sociétés, etc., doivent être présentées à l'Union pour le 30 décembre 1954 au plus tard, afin qu'elles puissent être transmises encore en temps utile à l'Administration fédérale des contributions à Berne. Le droit au remboursement pour les intérêts de 1951 s'éteint le 31 décembre 1954.

Notre grand choix de bulbes à fleurs de Hollande est arrivé



GRAINES

BESSON & DECROUX

GENÈVE

Magasin rue du Temple

Passez votre commande à présent pour les

Plants forestiers

Mes plants sont bienvenants et vigoureux. Vous serez réjoui par leur croissance.

Veuillez demander le prix-courant à

Fritz Stämpfli

pépinières-forestières, Schüpfen

ou téléphonez au N° (031) 67 81 39

La Pagina dei Raiffeisenisti della Svizzera italiana

Il credito di costruzione

In un precedente articolo abbiamo attirato l'attenzione dei cortesi lettori sui pericoli dell'ipoteca legale degli imprenditori. Vediamo ora, rapidamente, come dobbiamo procedere per eliminare simile rischio in dipendenza di aperture di crediti di costruzione.

Dopo le abituali pratiche preliminari l'istituto accorda un determinato mutuo dietro costituzione del prestabilito pegno ipotecario sul terreno, menzionando contemporaneamente che l'ipoteca «grava pure la casa d'abitazione ivi in costruzione».

La banca che procede con la necessaria cautela e che vegli alla difesa dei propri interessi, non anticiperà mai i capitali al debitore, ma li verserà direttamente agli imprenditori dietro regolare fattura (vista dal direttore dei lavori: capomastro, architetto e dal proprietario). Ciò presuppone però uno studio approfondito del problema. Non basta versare i capitali agli imprenditori per escludere il pericolo dell'ipoteca legale, ma bisogna accertarsi che le fatture presentate per il pagamento siano in consonanza con il preventivo a suo tempo prodotto alla Cassa. In caso di sorpassi si dovrà esigere dal proprietario-debitore la presentazione delle necessarie ulteriori coperture.

La cosa può sembrare a tutta prima molto semplice. Purtroppo non è sempre così e non meraviglia quindi il fatto che sovente anche i più reputati istituti bancari incorrono seri pericoli ed arrischiano di perdere la precedenza del rango ipotecario in seguito all'avvenuta iscrizione di ipoteca legale.

Prima di accordare un prestito per il finanziamento di una nuova costruzione il comitato di direzione deve esigere dal richiedente la documentazione circa la copertura integrale delle previste spese. Non basta quindi accordare un mutuo che corrisponde magari solo al 40-50% del preventivo. Bisogna esigere dal richiedente la prova che il finanziamento della rimanenza è assicurato a priori.

Il richiedente deve depositare presso la Cassa rurale la differenza (sia in contanti, titoli, ecc.) con la quale egli pagherà le prime fatture relative alla costruzione.

Infatti non basta che lui disponga di mezzi finanziari, ma è assolutamente necessario che siffatti fondi vengano impiegati per la costruzione. La creditrice può essere sicura dell'avvenuto impiego dei mezzi propri da parte del mutuatario solo se quest'ultimo li ha depositati presso la Cassa stessa,

incaricandola di effettuare i pagamenti direttamente alle ditte incaricate dei lavori.

Procedendo in questo modo la Cassa rurale ha la assoluta certezza che:

- a) chi costruisce dispone effettivamente dei mezzi finanziari occorrenti per coprire tutte le spese di costruzione, più un leggero margine per gli inevitabili sorpassi di preventivo;
- b) i capitali vengono effettivamente impiegati per la tacitazione delle ditte incaricate dei lavori.

In tal modo il rischio di un'iscrizione di ipoteca legale — quo pagamenti — può essere considerato coperto.

Troppo sovente non si osa agire con sufficiente intransigenza. La buona fede e le relazioni personali inducono qua e là ad eccessiva tolleranza. Eppure quante volte ci si incontra con preventivi artificialmente gonfiati, con cifre irreali, redatti appositamente per facilitare l'ottenimento di un credito superiore al normale.

Capita non tanto di rado di constatare come da architetti o capomastri vengano allestiti preventivi per costruzioni i cui totali differiscono persino di numerose migliaia da franchi, magari per una stessa costruzione.

Infatti colui al quale occorrono 40 000 franchi ha tutto l'interesse di presentare un preventivo di 80 000 franchi, mentre il richiedente al quale ne occorressero 55 000 sarà ben lieto di constatare che il suo preventivo si aggira sui 100 mila (sapendo però che il costo effettivo si limiterà agli 80 000).

Se la Cassa rurale procede ad un prudente e coscienzioso esame dell'incarto, simili mosse torneranno in evidente luce.

Supponiamo infatti che si presenti il secondo caso citato, cioè un preventivo artificialmente pompato.

Se dopo attento esame dei piani e delle differenti voci del preventivo al mutuatario sarà richiesto il deposito dei 45 000 franchi esistenti tra preventivo (100 mila) e mutuo (55 mila) il pericolo della concessione di un mutuo sproporzionato alla capacità finanziaria del debitore ed al valore approssimativo del costruendo stabile sarà quasi certamente scongiurato.

Mancando la documentazione dei capitali disponibili non rimarrà altro che respingere la domanda di mutuo!

Agendo dunque con la necessaria precauzione la Cassa rurale veglia quindi alla salvaguardia dei propri interessi, difenden-

do contemporaneamente anche quelli degli operai e degli artigiani che prestano il loro concorso alla costruzione. Non ultimo viene protetto anche il proprietario poichè il rifiuto del credito lo salvaguarderà dalle tristi conseguenze di eccessivi indebitamenti.

Malgrado tutte le misure preventive non è ancora escluso il caso che l'uno o l'altro degli imprenditori od artigiani domandi l'iscrizione di ipoteca legale all'insaputa della Cassa rurale.

L'attiva sorveglianza del decorso dei lavori e rispettivi pagamenti, nonchè la prudenza non saranno mai troppe.

E non dovrebbe neppure essere una esagerazione quella di consigliare i nostri dirigenti di esaminare personalmente, periodicamente, lo stato ipotecario dei debitori che hanno beneficiato di un credito di costruzione. La spesa è minima e di conseguenza facilmente sopportabile. Evidentemente il controllo deve aver luogo dopo la decorrenza del termine d'iscrizione dell'ipoteca legale, che la legge prevede a favore delle ditte e degli artigiani incaricati dei lavori, vale a dire dopo i tre mesi seguenti la completazione dei lavori.

Ipotecche legali potranno nascere ad onta di tutte queste prudenze, in conseguenza di divergenze o contestazioni fra imprenditori, artigiani, ecc., e proprietario; in simili circostanze i pagamenti vengono solitamente sospesi a cura del proprietario stesso, così che la residuale disponibilità potrà sempre servire a liquidare, direttamente o per il tramite dell'autorità, il credito definitivamente stabilito.

Non è invece soggetto ad ipoteca legale il residuo credito dell'imprenditore, artigiano e simile che, d'accordo le parti, servirà per più mesi od anni di trattenuta sulla liquidazione finale quale garanzia della buona esecuzione delle opere.

L'ingratitudine è generata dall'arroganza di credere a noi dovuti e necessari i favori che abbiamo ricevuti, o dal dispetto di dovere uno scambio.

C. Cantù.

L'angolo della corrispondenza

Domanda: Un nostro mutuatario ci ha presentato domanda di prestito per 10 000 franchi, offrendo quale garanzia un'ipoteca di secondo grado, dopo una precedenza di 15 000 franchi, su uno stabile il cui valore minimo si aggira sui 30 000 franchi.

Rileviamo però che l'ipoteca in primo grado costituita a favore di un altro istituto bancario è stata ridotta a soli 5 000 fr. (il cliente ci ha presentato il conteggio della banca al 31 dicembre 1953).

L'onere effettivo sarebbe quindi di complessivi 15 000 franchi e la garanzia ci sembra dunque sufficiente.

Risposta: In realtà la situazione ipotecaria non sarebbe tale da destare dubbio alcuno; ciò in quantochè l'ipoteca essendo accessorio del credito non potrà venir fatta valere, in caso di realizzazione, che per l'importo del debito effettivo.

Però il vostro modo di procedere non è esatto. Infatti nella valutazione dell'onere ipotecario non si può tenere in considerazione unicamente il debito effettivo ridotto a 5000 franchi, ma bensì l'intero importo di 15 000 franchi. In simile caso, dato il tenore dei nostri statuti, una nuova concessione di prestito valendosi sulla garanzia ipotecaria in questione è praticamente da escludere.

Il creditore in secondo grado è obbligato a considerare l'importo originario dell'iscrizione ipotecaria, il debitore avendo la possibilità di ottenere il rimborso di precorsi ammortamenti (vedi *Messenger* N° 3 del 1954) senza dover domandare l'autorizzazione al creditore posteriore.

Se si vuole evitare questo pericolo ed appianare quindi ogni difficoltà, il debitore deve domandare l'iscrizione a Registro fondiario dell'avvenuta riduzione dell'ipoteca in forza degli ammortamenti effettuati.

L'estratto del registro pegni e pignoramenti menzionerà quindi, accanto all'iscrizione originaria di 15 000 franchi, l'avvenuta modifica e riduzione a 5000 franchi.

Non appena a registro fondiario sarà fatta iscrizione della riduzione dell'ipoteca in primo grado a 5000 franchi la Cassa rurale potrà esaminare la possibilità di una nuova concessione di un mutuo ipotecario di 10 000 franchi in secondo grado.

La garanzia data alla Cassa avrebbe però unicamente un gravame anteriore di soli 5000 franchi e non di 15 000 come attualmente.

In ogni caso nella valutazione degli oneri ipotecari non ci si accontenterà mai dei conteggi rilasciati dagli istituti di credito, ma si farà principalmente capo alle risultanze del foglio indicativo (per il registro fondiario definitivo) o dell'estratto del registro pegni e pignoramenti immobiliari (per il registro fondiario provvisorio).

L'uomo prudente vide venire il male, e si nascose, l'imprudente tirò innanzi, e n'ebbe il danno.
Salomone.

Sforbiciando

• **Tabacchicoltura.** Da recenti statistiche risulta che la produzione mondiale del tabacco nel 1953 (raccolto 1952) è stata di 33 250 000 ql. La coltivazione del tabacco occupa nientemeno che 3 416 000 ettari di terreno. I più importanti produttori di tabacco sono: Stati Uniti (9 290 000 ql.), Cina (5 180 000 ql.), Unione Sovietica (2 043 000 ql.), Brasile (1 190 000 ql.), Turchia (1 180 000 ql.), Giappone 1 milione 121 000 ql.). La Svizzera ha registrato una produzione di poco meno di 20 000 ql.

• **Gli investimenti dell'AVS.** I mutuatari del fondo AVS devono offrire la massima garanzia ed il pagamento di un interesse normale. E' di conseguenza escluso l'acquisto di azioni o di oro. I debitori devono inoltre essere domiciliati in Svizzera. Sono autorizzati mutui alla Confederazione, ai cantoni, ai comuni, alle imprese aventi carattere di pubblica utilità, ecc.

Al 31 agosto 1954 i mutui accordati erano ripartiti come segue: confederazione e ferrovie 937 milioni, cantoni 386 milioni, comuni 337, centrale per l'emissione di obbligazioni fondiarie 519 milioni, banche cantonali, enti pubblici 212 milioni, rescrizioni e depositi 125 milioni. Totale 2 829 milioni di franchi.

• **L'aumento della popolazione.** All'inizio dell'anno la Svizzera contava una popolazione di ca. 4 900 000 anime. Negli

ultimi tre anni si è quindi registrato un aumento di press'a poco 185 000 abitanti. Secondo i calcoli dell'ufficio federale di statistica, il cantone di Zurigo ha avuto la più alta progressione, passando da 777 000 nel 1950 a 824 000 nel 1953; la città della Limmat conta, da sola, oltre 400 000 abitanti.

• **Il consumo mondiale di carta.** Il servizio d'informazioni dell'Unesco ha pubblicato il risultato di uno studio effettuato dal periodico londinese *Economist* in merito al consumo mondiale di carta per giornali. Attualmente il consumo annuo si aggira sui 10 milioni di tonnellate. Per il 1965 si prevede addirittura un fabbisogno di ben 15 milioni di tonnellate. Gli Stati Uniti utilizzarono nel 1953 press'a poco 5,6 milioni di tonnellate. Il consumo medio della Svizzera si aggira sulle 48 000 tonnellate, mentre per il periodo 1935-39 era ancora limitato a 30 mila tonnellate.

Comunicato del Segretariato

Attiriamo l'attenzione degli interessati sul fatto che al 31 dicembre p. v. scade il termine per la domanda di retrocessione dell'imposta preventiva dedotta sugli interessi maturati nel 1951.

Le relative istanze devono quindi venir inviate all'Unione tempestivamente! (al più tardi 30 dicembre 1954).

IMPRIMERIE

FAWER & FAVRE

S.A.

LAUSANNE

MAUPAS 7

PHARMACIE VÉTÉRINAIRE

R. SUARD, pharmacien Rue des Deux-Ponts 7 - Tél. (022) 5 08 85

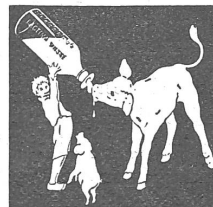
GENÈVE

Tous remèdes pour gros, petit bétail et animaux de basse-cour.

Vaccins - Sérums - Vitamines

Demandez-nous conseil.

Envoi rapide partout.



Depuis 1882 toujours en tête du progrès !

LACTINA SUISSE

avec vitamines A B2 D3

reste le succédané du lait LE PLUS ÉCONOMIQUE pour veaux et porcelets

Echantillon gratuit et documentation sur demande

LACTINA SUISSE PANCHAUD S.A. VEVEY

Roues de brouettes



en fer. Toutes grandeurs et longueurs de moyeu, avec pneu, pneu plein ou cercle en fer

BÖGLI-von AESCH
Langenthal/B

ETUDES DE CONSTRUCTIONS RURALES

Plans
Soumissions
Vérfications
(Neuf et transformations)

H. RAMAZZINA ARCHITECTE

13, BD GEORGES-FAVON • GENÈVE • TÉL. 25 00 01 ET 25 71 92